

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 38 (2001)  
**Heft:** 1465

**Artikel:** La Confédération et les garderies : trois p'tits tours et puis s'en va  
**Autor:** Imhof, Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1010428>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Trois p'tits tours et puis s'en va

**La Commission nationale de la sécurité sociale veut allouer 100 millions pour les garderies. Un noble principe, une méthode imparfaite.**

**O**N ADMET EN général que les frais de fonctionnement des garderies d'enfants devraient être répartis en trois tiers: le premier à charge de la commune, qui organise et gère les structures ou les relations avec les exploitants; le second à charge du canton, par des mesures de soutien à la formation du personnel et par une prise en charge d'une partie des salaires; et le troisième à charge des parents.

La répartition de la part publique entre canton et communes a l'avantage de respecter le principe du «Qui paie commande»: s'il apparaît normal que ce service soit fourni et organisé par les communes, celles-ci le font en appliquant des normes édictées par les cantons, notamment sur l'encadrement des enfants, qui conditionnent fortement le coût de la prestation.

## Des communes à la Confédération

Ce modèle «idéal» a été retenu par le Valais, qui souhaite développer ses lieux d'accueil pour la petite enfance. Il n'est par contre pas respecté dans la plupart des autres cantons où les communes doivent prendre en charge l'essentiel de la part non assurée par les parents. Avec le résultat que l'on connaît: en dehors des plus grandes villes, le nombre de lieux d'accueil est très largement insuffisant: en moyenne, une place d'accueil en garderie pour une vingtaine d'enfants dans le canton de Vaud par exemple, alors même que près de la moitié des enfants de moins de six ans ont leurs deux parents actifs professionnellement. Il n'y a pas même une place par enfant pour ceux dont les deux parents travaillent à plein temps: 7000 enfants sont dans cette situation dans le canton de Vaud, qui ne dispose que de 2200 places environ en garderies et nurseries.

Faut-il pour autant encourager la création de places de garderie, comme le souhaite la Commission de la sécurité sociale du Conseil national? Celle-ci, se prononçant sur une initiative de la socialiste zurichoise Jacqueline Fehr, propose que la Confédération dépense

100 millions de francs par année pendant dix ans pour prendre en charge le tiers des frais de fonctionnement des nouvelles structures pendant deux ans. La Confédération se substituerait ainsi aux communes pendant la phase de démarrage de la structure.

## Des chantiers qui stagnent

Si l'intention est bonne, la méthode l'est beaucoup moins: la difficulté ne réside pas tant dans la création de nouvelles places d'accueil que dans leur pérennisation. Ainsi des investissements ou la prise en charge des frais de mise sur pied d'une structure peuvent-ils être soutenus par des fondations ou par la Loterie romande par exemple. Et pourquoi décharger les communes pendant deux ans si elles doivent de toute façon prendre le relais ensuite?

Il peut paraître normal que la Confédération s'engage dans ce secteur, que ce soit pour encourager l'égalité devant

l'emploi entre les femmes et les hommes ou comme soutien à l'économie qui a besoin que les femmes quittent leurs fourneaux pour reprendre un emploi. Mais qu'elle le fasse en assurant la viabilité à long terme des structures. Elle pourrait par exemple y affecter une part de l'impôt perçu sur les sociétés, qui sont les principales bénéficiaires de l'existence de garderies.

Mais on rappellera aussi qu'en matière de soutien à la famille, la Confédération a d'autres chantiers en cours qui n'avancent guère. Celui des allocations familiales par exemple, dont le montant pourrait couvrir une grande partie des frais engendrés pour les familles par les enfants, y compris les frais de garde. Ce modèle est financièrement parfaitement réaliste si l'on y affecte les allocations familiales actuelles, les déductions fiscales dont bénéficient les familles et le coût de la réforme fiscale de la famille proposée par le Conseil fédéral (voir à ce sujet *DP* 1431 du 26 mai 2000). *pi*

## ÉNERGIE NUCLÉAIRE

# Compromis contre innovation

**P**AS DE SURPRISE dans le message adopté par le Conseil fédéral. L'option nucléaire reste ouverte, c'est donc non aux deux initiatives populaires «Moratoire plus» et «Sortir du nucléaire». La nouvelle loi atomique, qui doit faire office de contre-projet, ne fixe pas de limitation temporelle à la durée d'exploitation des centrales actuellement en service; seules des conditions de sécurité insuffisantes détermineront leur fermeture. Par ailleurs, tout nouveau projet de centrale sera soumis au référendum facultatif, le retraitement du combustible usé est interdit, la solution du stockage des déchets avec contrôle et accès permanents se voit confirmée. En clair, le parc nucléaire existant subsiste temporairement mais ne s'agrandira pas. On pourrait voir là un compromis typiquement helvétique.

Pourtant la sortie du nucléaire ne constitue pas une solution irréaliste.

Mandatés par le Conseil fédéral, les bureaux d'étude Prognos et Ecoplan ont estimé le coût de cette renonciation – fermeture de Beznau et Mühleberg dans deux ans, de Gösgen et Leibstadt en 2009, respectivement 2014. Les mesures d'économie ainsi que l'utilisation accrue des énergies renouvelables et fossiles induiraient une baisse du produit intérieur brut de 0,6% entre 2005 et 2040 et la perte de 4000 emplois. Le coût à supporter pour un ménage moyen ne dépasserait pas 200 francs par an, une prime d'assurance somme toute modeste contre le risque d'un accident nucléaire. Un coût qui pourrait être réduit de moitié si la technique de la pile à combustible se révélait commercialisable dans les vingt prochaines années. En définitive le peuple décidera entre le risque, faible mais incalculable, du compromis concocté par le Conseil fédéral et le coût de l'innovation. *jd*